

**RAPPORT N° 96/3-08
au Conseil Municipal**

*1 F prévue au BP 96
Chap. 968-100
Art. 657*

OBJET

**CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE PRESENTE
PAR L'ADPE POUR 1996**

Par Délibérations n° 94/5-34 et n° 94/6-54 en dates des 27 juillet et 24 septembre 1994, vous avez confirmé la mission de délégation du service public de promotion économique confiée à l'ADPE par notre Commune.

Conformément aux termes de la convention passée avec cet organisme, les orientations, la programmation des manifestations majeures, la garantie de recettes attendue et la grille tarifaire (joints en annexes) que l'ADPE se propose de mettre en oeuvre en 1996 sont soumis à notre aval.

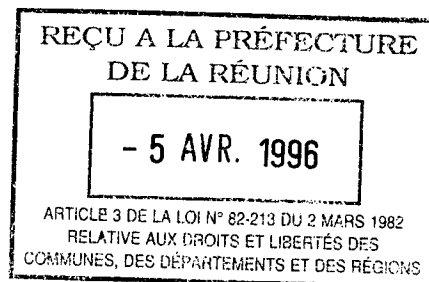
Ces propositions ont été adoptées en Assemblée Générale de l'ADPE le 28 février 1996.

Les données financières de la garantie de recettes figurent également dans notre Budget Primitif 1996.

Je vous demande d'approuver ce rapport et ses annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 96/3-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 29 mars 1996

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE PRESENTE
PAR L'ADPE POUR 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/3-08 du Maire ;

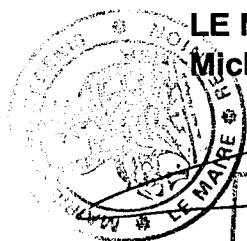
Vu le rapport de Monsieur Marc SECRET, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions, Développement Economique et Economie Alternative et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

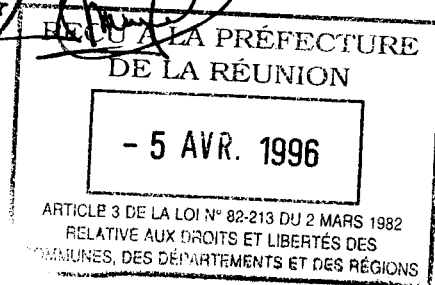
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(8 oppositions dont 3 votes par procuration)

Approuve les orientations, la programmation des manifestations majeures, la garantie de recettes attendue et la grille tarifaire (joints en annexes) que l'ADPE se propose de mettre en oeuvre en 1996.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 AVR. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA



ORIENTATIONS GENERALES

PROJET POUR 1996

L'année 1996 est marquée par un double défi :

* créer de nouveaux événements, à pérenniser, et donc initialement déficitaires, et à risques cette année où seul le Salon de la Maison est un « classique » sur lequel s'appuyer ;

* absorber dans le même temps une réduction significative des moyens communaux -financiers et humains- mis à disposition (- 25 % environ).

De ce fait, un certain nombre d'orientations générales peuvent être proposées, en rappelant les choix de la Municipalité pour ce nouveau mandat en phase de démarrage :

* augmentation des occupations ; notamment de promotion économique, des locaux et équipements mis à disposition,

* création d'événements de promotion nouveaux, propres à conforter en priorité les choix de développement de la ville, et/ou à conforter l'équilibre global de l'activité de promotion économique de l'association.

Les orientations générales :

A - En matière de salon :

Objectif général : création de nouveaux événements et/ou augmentation de leur nombre.

1) les actions pour la ville :

- Vacances en Fête (2 sur 3),
- Jours de l'an Tamoul, Chinois...,
- Réunions et séminaires de travail,
- Collaboration (apports de matériels et/ou savoir-faire pour opérations diverses dont inauguration médiathèque),
- Gestion des salles E et F pour familles défavorisées (réajustements).

.../...

2) Promotion économique

a) Salons ADPE :

* Confortation du Salon annuel de la Maison :

. Thème 1996 : la maison du futur

* Lancement de nouveaux salons :

. grand public : « Salon de l'Enfant et de la Mariée »

. grand public et professionnel : Salon de l'Environnement (avec CLOE)

* Reprises :

. Salon de l'Artisanat (projet)
(avec la Chambre des Métiers)

b) Autres salons :

* Affirmation du rôle de promotion économique : participation au Salon de la Création d'Entreprise de l'ANPE,

* Accueil d'autres salons (organismes extérieurs) :

. salon de la Diététique
. salon de la Bureautique
. Didactec : Technologie

* Concours éventuel à la FIMAD (Madagascar)

* Partenariats :

. CCIR/première opération : Interpartenariat
. Chambre des Métiers : Week-end de la Mode
. Autres : Fait Main ** ?

B - En matière de congrès et autres occupations :

Objectif général : augmentation du taux d'utilisation et d'occupation des équipements.

* Les congrès :

- Maintien de l'objectif annuel de 2 à 4 congrès de provenance extérieure sur Saint-Denis ;

- Extension du label « qualité d'accueil » au parc des expositions.

.../...

* Les autres occupations :

- Sensibilisation active des utilisateurs potentiels des moyens et du savoir-faire de l'A.D.P.E. pour une demande optimale (courriers, appels téléphoniques, plaquette...)
- Spectacles : limités (4 à 6 par ans), ciblés sur la fréquentation habituelle de l'A.D.P.E.
- Matériels :
 - . utilisation optimale pour la traduction simultanée,
 - . utilisation à recadrer pour les autres matériels.

C - En matière de structure :

* Cohérence par rapport aux choix municipaux :

- juin 1996 : passation d'un contrat d'objectifs sur 3 ans entre la ville et l'A.D.P.E.

* Etude d'évolution :

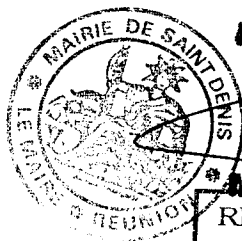
- Achèvement de l'étude de faisabilité d'une SEM économique intégrant l'ADPE (Cabinet Ten Conseil).

* Structure humaine :

- Mise en place de responsable(s) de projet(s) sur de nouveaux événements (96, 97) ;
- Intégration d'un poste de Responsable du Secrétariat Général ;
- Remplacement du responsable technique de l'exploitation.

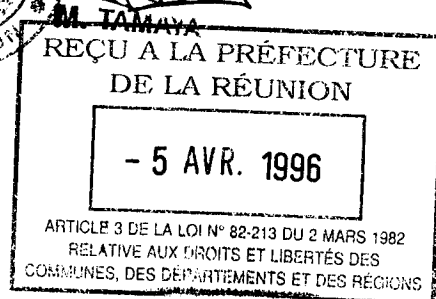
Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/3-08



LE MAIRE

M. TAMAYA

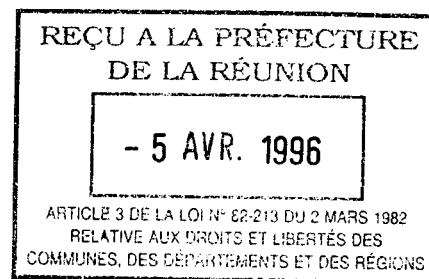


PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS MAJEURES POUR 1996

MANIFESTATION / Occupation	ORGANISATEUR / Demandeur	DATES		DUREE	GENRE
		Début	Fin		
Concours fiscaux	SERVICES FISCAUX	03/01/96	04/01/96	02 j	Concours
Jour de l'An Chinois	MAIRIE	28/02/96	28/02/96	01 J	
Journée Internationale de la Femme	MAIRIE/Femmes ds la ville	08/03/96	10/03/96	03 j	
1er Salon de la Diététique	STE COMPARET- LARDEAU	29/03/96	01/04/96	04 j	Salon Indirect
Vacances en Fêtes	MAIRIE/ANIMATION	01/04/96	08/04/96	08 j	Salon Indirect
Jour de l'An Tamoul	MAIRIE	12/04/96	12/04/96	01 j	
8ème Salon de la Maison	ADPE	03/05/96	12/05/96	10 j	Salon Direct
Interpartenariat	CCIR	21/05/96	22/05/96	02 j	Salon Indirect
Concours Rectorat	M. MASSOTTE	22/05/96	22/05/96	01 j	Concours
Week-end de la Mode **	CHAMBRE DE METIERS	24/05/96	27/05/96	04 j	Salon Indirect
Concert	AGENCE TAIME	07/06/96	08/06/96	02 j	Spectacle

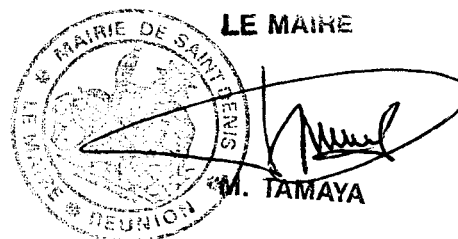
MANIFESTATION / Occupation	ORGANISATEUR / Demandeur	DATES		DUREE	GENRE
		Début	Fin		
Fait Main**	Commissariat Artisanat	05/07/96	07/07/96	03 j	Salon Indirect
3ème Salon de la Création d'Entreprises	ANPE/ADPE	..09/96	..09/96	-	Salon Indirect
Salon de l'Environnement *	ADPE/CLOE	Sept. 96	Sept. 96	10 jrs	Salon Direct
Salon de l'Artisanat *	ADPE/CHBRE METIERS	09/96 ou 11/96		10 j	Salon Direct
Concert	AGENCE TAIME	04/10/96	05/10/96	02 j	Spectacle
Spectacle	AGENCE TAIME	24/10/96	03/11/96	11 j	Spectacle
Assistance Technique *	FIMAD	Oct. 96	-	10 j	Salon Indirect
Salon de la Bureautique **	PROTEL	15/11/96	17/11/96	03 j	Salon Indirect
Salon de l'Enfance * & de la Mariée	ADPE	11/96	11/96	05 j	Salon Direct
Arbre de Noël	CASPEC	18/12/96	19/12/96	02 j	

N.B. : "Salon Indirect" : Salon non organisé par l'ADPE
 "**" : Etude de faisabilité en cours
 "***" : En cours - A confirmer



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/3.08



GARANTIE DE RECETTES 1996

Sur la base des orientations et du préprogramme des manifestations de l'ADPE pour 1996, l'Assemblée Générale de l'ADPE :

- Conformément aux termes de l'article 6 de la convention passée entre la Mairie de Saint-Denis et l'ADPE,
- Sollicite de la Commune de Saint-Denis, pour l'exercice 1996, une subvention d'un montant total de : 1 660 000 TTC

TOTAL GLOBAL (TTC) 1 660 000 F

GRILLE TARIFAIRE D'UTILISATION PREFERENTIELLE DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE LA VILLE DE SAINT - DENIS

Utilisateurs	Prestations		Location locaux		Location matériel		Personnel		Matériel ADPE	Autres services + pers. temporaires
							Heures normales	Heures supplémentaires		
• Commune de St-Denis et organismes associatifs paramunicipaux - sans paiement par des tiers - donnant lieu à paiement par des tiers	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	Coût de revient	0%	100%
	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	100%	0%	100%
• Occupation par des tiers agréés par la commune Association à activité non commerciale (si la location donne lieu à une activité commerciale, le bénéficiaire entre dans la catégorie Autres) Assemblée générale et conseils d'administration associatifs et syndicaux à caractère soc Association à but humanitaire	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	100%	100%	100%
	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	100%	100%	100%
	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	100%	50%	100%
• Autres commerciaux (4) Autres occupations ponctuelles notamment commerciales (même associatives) Congrès extérieurs Occupations annuelles, pluriannuelles Occupation nouvelle majeure Occupations partenariales Concours Formule Séminaires / Réunions	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	100%	100%	100%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Un coût à la place de 65,00 HT sera appliqué 170,00 F HT/personne prestation complète (2 pauses café + déjeuner + salle + matériel Audio-visuel disponible)								100%	100%
• Occupations familiales Salle E et F (5) Occupations familiales Salle E et F Occupations familiales Salle E Occupations familiales Salle F								100%	100%	100%
								100%	100%	100%
								100%	100%	100%
								100%	100%	100%

N.B. 1) En cas d'occupation relevant de 2 catégories d'utilisateurs, les conditions tarifaires les plus élevées sont applicables

2) Les coûts d'utilisations sont indiqués en pourcentage du prix de base des prestations

3) Les occupations de tiers agréés par la commune et ayant une assise géographique sur la seule commune de St-Denis se verront appliquer une réduction supplémentaire

4) Les tarifs de la grille peuvent faire l'objet de négociations jusqu'au prix de revient minimum pour partie des prestations si besoin est, conformément à l'article 4

"Priorités d'action" paragraphe 5 et l'article 5 "Conditions préférentielles" paragraphe d. de la convention de mission de délégation de service

ELEMENTS TARIFAIRES DE BASE LES PLUS UTILISES
(Valeur H.T.)

Location de locaux

m ² nu de Hall	11,00 F
m ² nu de salle de réunion	14,47 F
m ² nu de cour intérieure	3,00 F

Location de matériel sur le site

ml de panneau de stand intérieur	55,81 F
Tables sur base de 40 min/jour	1 395,35 F
Chaises sur base de 100 min/jour	1 395,35 F

Personnel A.D.P.E.

Horaires normaux	150 F / heure
Hors horaires normaux	300 F / heure

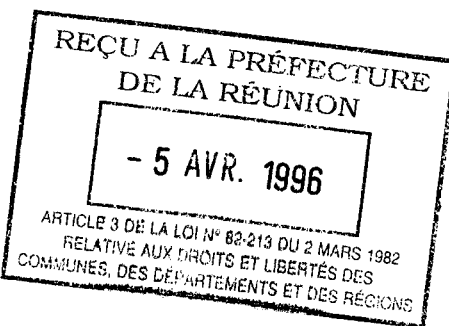
Locations des salles E et F

Salle E	3 183,40 F
Salle F	2 749,30 F
Salles E et F	5 932,70 F

Liste non exhaustive de l'ensemble des prestations disponibles

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/3.08



LE MAIRE

M. TAMAYA